



La Chaux-de-Fonds / Le Locle, urbanisme horloger

Etat partie : Suisse

Inscription : 2009

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle de l'UNESCO



Dans les montagnes du Jura suisse, sur des terrains peu propices à l'agriculture, les villes voisines de La Chaux-de-Fonds et Le Locle illustrent un développement urbain original qui reflète les besoins d'organisation rationnelle de la production horlogère. Planifiées au début du XIXème siècle, après trois grands incendies, les villes sont entièrement destinées à cette production. Leurs tracés selon un schéma ouvert et en bandes parallèles, imbriquant l'habitat et les ateliers, correspondent aux besoins de la culture professionnelle horlogère qui remonte au XVIIème siècle mais se maintient encore aujourd'hui. Le site constitue un remarquable exemple de villes ordonnées par une activité mono-industrielle, bien conservées et toujours en activité. La planification urbaine des deux villes s'est adaptée au passage d'une production artisanale avec travail à domicile à une production manufacturière plus intégrée, avec les usines de la fin du XIXème et du XXème siècle. Quand il analyse la division du travail dans Le Capital, Karl Marx prend comme exemple l'industrie horlogère du Jura suisse et invente à propos de La Chaux-de-Fonds le terme de « ville-manufacture ».

Breve synthèse

L'ensemble urbain horloger de La Chaux-de-Fonds et du Locle a une valeur universelle exceptionnelle étant donné que ces deux « villes-manufactures » jumelles apportent un exemple exceptionnel d'ensembles urbains organiques entièrement dédiés à une mono-industrie. Elles ont été construites par et pour l'horlogerie. Elles sont le produit d'une symbiose intime entre les besoins sociotechniques et les réponses apportées par les choix de l'urbanisme. L'horlogerie a façonné une typologie architecturale

remarquable du bâti. Les immeubles d'habitation conçus pour le travail à domicile voisinent avec les maisons patronales, les ateliers et les usines plus récentes, au sein d'un tissu urbain homogène, rationnel et ouvert sur l'extérieur. Les deux villes témoignent de la poursuite ininterrompue exceptionnelle d'une tradition horlogère vivante et mondialement réputée, ayant su faire face aux crises sociotechniques et économiques du monde contemporain.

Critère (iv) : La Chaux-de-Fonds et le Locle forment un exemple exceptionnel d'ensemble urbain et architectural, entièrement dédié à la production horlogère depuis le XVIIIe siècle jusqu'à aujourd'hui. Les lieux de fabrication horlogère et les lieux de vie cohabitent intimement. La planification raisonnée, pragmatique et ouverte de l'espace urbain a favorisé le développement durable de sa mono-industrie, à l'instar d'une « ville-manufacture ».

Intégrité et authenticité

L'intégrité de la vocation horlogère des deux villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle est complète, depuis plus de deux siècles, et elle est encore en activité. Elle est concrétisée par la permanence des plans viaires ordonnés et cumulatifs des deux villes, établis durant la première moitié du XIXe siècle, ainsi que par la continuité des motifs architectoniques de base du bâti, décliné suivant une typologie compréhensive, de la fin du XVIIIe siècle jusqu'à aujourd'hui. L'étude typologique et environnementale des constructions d'après 1930 fait ressortir quelques ruptures importantes (immeubles hauts) mais surtout des continuités fonctionnelles et architecturales (usines des années 1960, cités ouvrières) avec le bâti antérieur. Les indices chiffrés basés sur des données précises afin d'évaluer l'intégrité et l'authenticité d'un ensemble urbain sont utiles.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le processus quotidien de gestion est assuré par les communes et leurs services d'urbanisme et du patrimoine. Le Comité directeur du dossier de proposition d'inscription s'est transformé en Comité permanent de coordination des sites en mars 2008. Il doit désigner un « gestionnaire de site » et mettre en place différents groupes de travail. Il est accompagné d'un Groupe pluridisciplinaire à vocation de conseil scientifique et professionnel. L'efficacité de la gestion urbaine déjà en place et devrait continuer.

(source : <http://whc.unesco.org/fr/list/1302>)